



STAGE CULTUREL

L'Accueil de loisirs (ALSH) organise un stage culturel pendant les vacances d'été 2019.
L'encadrement sera assuré par des intervenants diplômés.

Semaine **POTERIE** Du 8 au 12 Juillet 2019

Matin **CM2/6ème**
9h30 à 11h45
Après-midi **CEI/CMI**
14h15/16h30
(prévoir tablier ou vieux tee-shirt)



Inscription par cycle complet sur 5 matinées ou 5 après-midis

► Le stage de poterie se déroulera dans l'atelier de poterie, rue Traversière à Ceyrat.
Possibilité d'accueil avant le début des stages de 13h à 14h dans les locaux de l'accueil de loisirs.
Le départ se fera après l'activité, mais possibilité de rester après la fin du stage à l'accueil de loisirs jusqu'à la fermeture du Centre.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Renseignements et Inscriptions au Centre d'Accueil Sportif et Culturel

Rue de la Paix, Plaine des Sports 63122 Ceyrat - 04.73.61.43.51

A partir de maintenant jusqu'au **27 mai 2019** pour les habitants de Ceyrat
et du **28 mai au 5 juin 2019** pour les extérieurs (sauf le 31 mai).

HORAIRES D'INSCRIPTIONS

jusqu'au 5 juin 2019

Lundi - Mardi - Jeudi **8h30/12h 13h30/17h**

Mercredi **8h/12h 13h/18h30**

Vendredi **8h30/12h 13h30/16h30**

ATTENTION effectif limité.

Priorité aux enfants de la commune et n'ayant jamais participé au stage.

Dans le cas où votre enfant n'est pas scolarisé sur la commune ou si vous êtes extérieurs, veuillez télécharger et remplir la Fiche de renseignements Parents 2018/2019 disponible sur le site internet de la ville de Ceyrat.

Lors de l'inscription, veuillez vous munir :

- de la fiche renseignements Parents 2018/2019 remplie, ou avoir mis à jour la fiche renseignements Parents sur le portail famille (via internet)
- de la fiche d'inscription sur le site de la mairie
- votre avis d'imposition ou de non imposition 2018
- numéro d'allocataire CAF (calcul de votre QF sur Caf Partenaire) + document de la CAF mentionnant vos prestations familiales (hors aide au logement)
- une attestation d'assurance extra-scolaire
- copie des pages de vaccinations du Carnet de Santé de l'enfant + PAI
- un justificatif de domicile
- tarif en fonction du quotient familial
- cotisation annuelle de 23,91€ pour les extérieurs à la commune

Le paiement s'effectue à l'Accueil de Loisirs à l'inscription (possibilité de paiement par chèque ANCV ou CESU)